

VILLE DE LA FERTÉ GAUCHER
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Docteur JAUNAUX, Maire.

Etaient présents : Dr Yves JAUNAUX, Maire, M. Hervé CRAPART, Nathalie MASSON, M. Michel LEFORT, Mme Régine LAVIRON, Mme Michèle DARSON, Adjoints.

Mme Jocelyne MAILLET, M. Jean Pierre CROISSY, Mme Hélène BERGE, M. Jean-Marie ABDILLA, M. Marc VEIL (à partir de la délibération N°17/2019), M. Gilles RENARD, Mme Patience BAMBELLA, Mme Ludivine AMEDJKANE (jusqu'à la délibération N°20/2019), M. Serge JAUDON, Mme Béatrice RIOLET, M. Michel JOZON, Mme Pascale ASSOUVIE, M. Claude DEMONCY.

Absents représentés :

Mme Evelyne MARCELOT	par Mme Hélène BERGE
Mme Michèle JOURNET	par Mme Régine LAVIRON
M. Joël TEINTURIER	par Dr Yves JAUNAUX
Mme Christine AIELLO	par Mme Patience BAMBELLA
M. Sylvain PELLETIER	par M Hervé CRAPART
M Jean René BILLAUD	par M. Michel LEFORT
Mme Bernadette PINARD	PAR M Jean Pierre CROISSY
Mme Dominique FRICHET	par M. Michel JOZON

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme Patience BAMBELLA

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 février 2019 a été adopté à l'unanimité.

Date de convocation/affichage : 5.03.2019

Date affichage compte-rendu : 18.03.2019

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres votant : 27

Ajout de deux points à l'ordre du jour

Monsieur Le Maire

Demande l'ajout des deux points suivants à l'ordre du jour :

- **Clôture du budget de l'AéroSphalte**
- **Motion contre la fermeture d'une classe à l'école primaire du Grand Morin pour la rentrée 2019/2020**

Le Conseil Municipal,

Approuve l'ajout des deux points à l'ordre du jour

A l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 février 2019 Rapporteur Dr JAUNAUX

Le Conseil Municipal,

Adopte le compte-rendu du 12 février 2019, à l'unanimité :

M. Michel JOZON

Fait remarquer que pour la motion contre la fermeture des classes, il aurait souhaité que Mme Pascale ASSOUVIE soit associée à la démarche de Mme Régine LAVIRON.

Mme Régine LAVIRON

Répond qu'elle regrette que Mme Pascale ASSOUVIE ait été absente à la commission scolaire lors de laquelle cette motion a été décidée, elle aurait pu être totalement associée.

Arrivée de M Marc VEIL à 18h06

M Le Maire

Explique que suite au dernier conseil communautaire durant lequel les débats autour de l'AéroSphalte ont été vifs, il a été nécessaire d'organiser une réunion avec M. DELESSALE, M. BOUTOUR, M DERVIN Mme POMMIER, M. CRAPART, M. ADBILLA, M LEFORT, Mme DARSON, Mme BERGE, afin d'expliquer en détail la situation budgétaire de l'AéroSphalte et de présenter les éléments manquants pour la bonne information de tous.

M Michel JOZON

Dit qu'effectivement il souhaite également avoir ces informations et qu'il fera une demande écrite pour avoir la transmission de tous les éléments budgétaires car il manque sur les tableaux fournis par la CC2M l'encaissement des titres dû par Jet Race (remise en état des lieux, loyers de retard)

M Le Maire

Donne lecture d'une note complète sur l'historique et le déroulement de l'affaire judiciaire avec la société Jet Race et l'ensemble de ses conséquences.

M Michel JOZON

Se dit satisfait d'avoir plus de clarté dans cette affaire.

M Le Maire

Informe que cette note sera également présentée lors de la conférence des Maires de la CC2M qui aura lieu le 13 mars 2019 à 19h00.

Regrette les quelques invectives dont a fait l'objet la ville de La Ferté Gaucher au sujet de cette affaire à l'issue du conseil communautaire de la CC2M.

Précise que cette affaire a été lourde et complexe pour la ville comme pour les services préfectoraux et comptables mais rien n'a jamais été dissimulé dans chaque étape de cette affaire.

OBJET : 17/2019 – Approbation du compte de gestion : Aérosphalte

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Yves JAUNAUX, Maire

Après s'être fait présenter les budgets uniques de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs AéroSphalte de l'exercice **2018**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations ont été effectuées régulièrement

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre **2018** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 7 mars 2019,

Après en avoir délibéré

A 21 Voix Pour

5 Voix Contre : M Serge JAUDON, Mme Dominique FRICHET, M. Michel JOZON, Mme Pascale ASSOUVIE, M Claude DEMONCY

1 Abstention : Mme Béatrice RIOLET

Déclare, que le compte de gestion AéroSphalte dressé, pour l'exercice **2018**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : 18/2019 – Compte Administratif 2018 : Aérosphalte

Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Présente le Compte Administratif.

Monsieur Yves JAUNAUX quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 7 mars 2019,
Après en avoir délibéré,
A 19 Voix Pour

2 Voix Contre : M Michel JOZON et Mme Dominique FRICHET.

4 Abstentions : M Serge JAUDON, Mme Béatrice RIOLET, Mme Pascale ASSOUVIE, M Claude DEMONCY.

VOTE ainsi qu'il suit le Compte Administratif 2018 :

- AEROSPHALTE

Compte administratif AEROSPHALTE

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	24 571.29	166 897.99	223 585.03	122 115.06		
résultat de l'exercice	142 326.70		-101 469.97			
résultat reporté de N-1		21 084.44		31 947.39		
résultat de clôture	163 411.14		-69 522.58		93 888.56	
restes à réaliser						
total restes à réaliser	0.00					
résultat définitif	163 411.14		-69 522.58		93 888.56	

OBJET : 19/2019 Clôture du Budget Annexe de l'AéroSphalte.

Vu l'article L2331-6 du CGCT;

Considérant le vote du compte de gestion du budget annexe de l'Aérosphalte ;

Considérant le vote du compte administratif 2018 du budget annexe de l'Aérosphalte ;

Considérant les résultats budgétaires de clôture 2018 du budget annexe de l'Aérosphalte définis comme suit :

Résultat de fonctionnement déficitaire de : 69 522.58 euros

Résultat d'investissement excédentaire de 163 411.14

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M CRAPART, Maire Adjoint,

Après en avoir délibéré,

A 25 Voix Pour

2 Abstentions : Mme Béatrice RIOLET et M Serge JAUDON

Approuve la clôture du budget annexe de l'Aérosphalte,

Approuve l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal de la commune par le comptable public,

Approuve le versement d'une subvention d'équipement à la Communauté de Communes des 2 Morin, pour la réalisation des travaux de remise en état d'une parcelle, correspondant au montant du résultat du budget de l'Aérosphalte par un mandat sur le compte 204 pour un montant de **93 888.56 euros** ;

Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette subvention susvisée sont inscrits au budget de la commune

OBJET : 20/2019 - Rapport/Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Ville et Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Sur proposition de la commission finances du 7 mars 2019,

Le Conseil Municipal

Vu l'exposé de Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 7 mars 2019,

Après en avoir délibéré

A 21 Voix Pour

5 Voix Contre : M Serge JAUDON, Mme Dominique FRICHET, M Michel JOZON, Mme Pascale ASSOUVIE, M Claude DEMONCY.

1 Abstention : Mme Béatrice RIOLET

Approuve le Débat d'Orientation Budgétaire 2019, ci-joint.

Départ de Mme Ludivine AMEDJKANE à 18h51

OBJET : 21/2019 – Subventions 2019

Monsieur CRAPART, Maire Adjoint,

Donne lecture des propositions d'attribution des subventions aux différentes Associations Locales faites par la Commission des Finances du 7 mars 2019, après étude des dossiers reçus.

Le Conseil Municipal

Vu l'exposé de Monsieur CRAPART

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 7 mars 2019,

M. Michel LEFORT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré,

A 23 Voix Pour

3 Abstentions : M Michel JOZON, Mme Dominique FRICHET, Mme Béatrice RIOLET.

VOTE les attributions de subventions 2019 suivant l'avis de la commission des finances, comme suit :

Association	ACOMPTE à verser en 2018	total subvention 2018	ACOMPTE à verser en 2019	Demande subvention 2019	Proposition de la commission des finances
APPMA La Ferté Gaucher		155,00 €		300,00€	155,00 €
AGSM		580,00 €		580,00€	580,00 €
Au Fil du Temps		300,00 €		600.00 €	300,00 €
Automne et Souvenirs		1 450,00 €	Dissolution du club		
La Brie pour Tous		200.00 €		400.00 €	200.00 €
AVIMEJ		Pas de demande	Pas de demande		-
Brie Sport Organisation (BSO)	3 600,00 €	11 000,00 €	3 600,00 €	11 000,00€	11 000,00€
Football Club Brie Est (EBE)	3 000,00 €	7 400,00 €	3 000,00 €	8 500,00€	7 400,00 €
Ferté Initiative Animation (FIA)		1 500.00 €	Pas de demande		-
FNACA		470,00 €		550,00€	470,00 €
Hand		950,00 €		1 700 ,00€	950,00 €
JSFG	14 000,00 €	43 000,00 € Exceptionnel 4 000.00 €	14 000,00 €	43 000,00€	43 000,00€
Secours catholique		180,00 €		200,00€	180,00 €
Secours populaires		180,00 €		Montant libre	180,00 €
Stars Music		Pas de demande	Pas de demande		-
Amicale des Sapeurs- Pompiers		1 000,00 €		1 500.00 €	En attente
APF - (ass des paralysés de France)		Pas de demande	Pas de demande		-
Rebond 77		Pas de demande	Pas de demande		-
Le Soleil dans la main		Pas de demande	Demande de participation		-
Le Tour de Foot		300,00 €	Pas de demande		-

Les Restos du Cœur		180,00 €		Montant libre	180,00 €
OCCE Maternelle		4 000,00 €	4 300.00 €	7 000,00 €	4 300.00 €
OCCE Élémentaire		19 000.00 €	19 000.00 €	19 000,00 €	19 000.00 €
Familles rurales (accueil périscolaire)	10 000,00 €	15 120,00 €	10 000,00 €		15 813,00 €
TROUBADOURS	20 000,00 €	35 000,00 €	20 000,00 €	35 000.00 €	35 000.00 €
CCAS		80 000,00 €		80 000.00 €	80 000.00 €
Collège J.Campin	Pas de demande			Montant libre	-
JSFG section Cyclisme course hommage à B.Maillat		600,00 €		Montant libre	600,00 €
TOTAL	50 600,00 €	226 565,00 €	73 900,00 €	209 330,00 €	219 308.00 €

DIT que ces subventions sont prévues au Budget Unique de la VILLE 2019, aux comptes 6574 et 65.736.

OBJET : 22/2019 – Mise en réforme d’un véhicule du Parc Municipal

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Considérant que pour une saine gestion, il convient de réformer les véhicules et autres engins de chantier trop coûteux en termes de réparation.

Considérant que la rationalisation de l’utilisation des véhicules permet une diminution du Parc automobile

Vu le rapport du Directeur des Services Techniques

Monsieur Hervé CRAPART, Maire-Adjoint,

Propose la mise en réforme du véhicule suivant :

- Tracteur agricole Massey Ferguson immatriculé 9147ZZ77 du 17 janvier 1991 totalisant 6 293 heures, sera vendu pour la somme de 2 000.00 € à la société Monerat 2 rue de l’Orgeval 77120 Coulommiers.

Ce véhicule qui est vendu non roulant sera assuré jusqu’à la remise à l’acquéreur.

La recette sera inscrite au résultat de l’exercice 2019 produit de cession d’immobilisation.

L’inventaire du patrimoine de la ville de la Ferté Gaucher sera mis à jour par l’enregistrement de la réforme de ce véhicule.

Le Conseil Municipal

Vu l’avis favorable de la commission finances du 7 mars 2019,

Vu le rapport de M Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Après en avoir délibéré,

A l’unanimité

Autorise Monsieur Le Maire à mettre en vente ce véhicule.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se référant à la vente du bien.

OBJET : 23/2019 – Convention de prestation de services d’animation pour la Médiathèque

Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Expose que La présente convention est une convention de prestation de services ayant pour objet :

- L’accompagnement de la politique d’acquisition de tous les supports présents en médiathèque (livres, CD, DVD, jeux vidéo...) durant une année
- L’accompagnement des animations durant une année
- Développement des adhésions
- Proposition de projets en vue de faire connaître la médiathèque sur le territoire de la Ferté-Gaucher

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de, Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 7 mars 2019,
Après en avoir délibéré,
A 25 Voix Pour

2 Abstentions : M. Michel JOZON et Mme Dominique FRICHET

Autorise le Maire à signer la convention de prestation de services d'animation pour la Médiathèque.

M. Michel JOZON

Interroge sur cette prestation d'animation de la Médiathèque car les agents en poste sont 2 agents ayant bénéficié d'un reclassement en qualité d'agents du patrimoine, qui ont été formés et qui devraient donc maîtriser les compétences nécessaires.

M Le Maire

Répond que la Médiathèque s'inscrit dans un projet global de valorisation de l'accès aux livres, en effet en parallèle de l'ouverture de la Médiathèque, nouvelle structure, qui sera en réseau avec les bibliothèques du territoire de la CC2M, d'autres actions ont été menées sur la ville : installation d'une véritable bibliothèque au sein de la RPA, réorganisation complète de la bibliothèque au sein de l'école du Grand Morin, travail à élaborer avec l'équipe enseignante autour des livres et sujets souhaités et enfin boîtes à livres (2 implantés sur le territoire) C'est donc un maillage complet et cohérent qui est mis en place sur la commune autour du livre.

L'accompagnement sur la première année de l'ouverture de la Médiathèque par une bibliothécaire de surcroît animatrice nous a paru pertinent.

OBJET : 24/2019 – Convention relative à l'attribution d'une subvention Départementale pour les travaux suite aux inondations

Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Vu les délibérations N°51-56-57-95/2018 de demandes de subventions pour les travaux effectués suite aux inondations du mois de juin 2018 :

- Remise en état du Pont Legraverend
- Remise en état du Pont de Cayenne
- Remise en état de la rue des Petites Vignes
- Remise en état de la rue du Docteur Cochot

Le montant total des travaux HT est de 1 079 547 €

Informe que le Département s'engage à soutenir financièrement la commune par le versement d'une subvention de 442 625.48 € dans le cadre du Fonds d'aide exceptionnelle « Seine et Marne Entr'aide »

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de, Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 7 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention relative à l'attribution de la subvention d'aide exceptionnelle avec le Département.

OBJET : 25/2019 - Création d'un poste de Gardien-Brigadier de Police Municipale et d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Expose que l'activité du service Police Municipale est en augmentation constante et que les emplois d'Agents de Surveillance de la Voie Publique ont été maintenus à 2 et qu'ils ne seront pas complétés.

Afin d'assurer la continuité des missions relevant du champ de compétence de la Police Municipale et de maintenir la bonne activité de ce service, il est proposé de créer un poste de Gardien-Brigadier de Police Municipale, à temps complet.

Le candidat au poste (*qui vient de réussir le concours de Gardien Brigadier de Police Municipale*) est actuellement Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe, titulaire de son poste.

La mutation se fera donc sur un poste identique. Nous devons donc créer le poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe avant de pouvoir le nommer, dans un deuxième temps, sur le poste de Gardien Brigadier de Police Municipale.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur Hervé CRAPART,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 7 mars 2019,

Après en avoir délibéré

A 24 Voix Pour

2 Voix Contre : M Michel JOZON et Mme Dominique FRICHET

1 Abstention : Mme Béatrice RIOLET

Approuve la création d'un poste de

- Gardien Brigadier de Police Municipale à temps complet

et d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet

Les crédits sont portés au budget unique 2019.

Autorise Le Maire à signer les actes et tous les documents nécessaires à sa conclusion.

OBJET : 26/2019 – Motion de soutien aux salariés de l'entreprise

Arjowiggins Security

Monsieur Le Maire,

Explique que suite à la fermeture brutale de l'entreprise Arjowiggins Security située à Jouy sur Morin et l'impact majeur que représente la perte de près de 240 emplois pour les familles concernées et pour l'ensemble de notre territoire.

M José DERVIN, Président de la Communauté de Communes des 2 Morin, M Patrick Septiers, Président du Département de Seine et Marne, Mme Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile de France, Mme Anne Chain Larcher, Sénatrice de Seine et Marne et M Christian Jacob, Député de Seine et Marne, propose de prendre la présente motion (en annexe) de soutien aux salariés.

Monsieur Le Maire,

Sollicite l'autorisation de signer la motion en annexe.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

•**Autorise** M le Maire à signer la motion en annexe

•**Mandate** M le Maire pour toute démarche relative à cette affaire.

OBJET : 27/2019 – Motion contre la fermeture d'une classe à l'école Primaire du Grand Morin pour la rentrée 2019/2020

Vu l'article du CGCT L2121-29

Madame LAVIRON, Maire Adjointe,

Explique que l'argumentaire de la mairie et les actions menées par les parents n'ont pas été écoutés :

- la manifestation publique organisée par les parents d'élèves
- la pétition mise en place par les parents d'élèves;
- Motion votée par le conseil municipal du 12 février 2019
- Soutien des Sénateurs de Seine et Marne

La Directrice d'académique des services de l'éducation nationale de Seine et Marne, en dépit de toutes ces actions, reste sourde et ne donne pas suite.

Aujourd'hui je propose au vote du Conseil Municipal, la motion suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame LAVIRON, Maire Adjointe,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de voter la motion suivante :

Motion du Conseil Municipal contre la fermeture d'une classe à l'école primaire du Grand Morin pour la rentrée 2019/2020.

Dans le contexte général de diminution des moyens pour l'éducation, se caractérisant par la suppression de postes d'enseignants du second degré et du premier degré.

La fermeture d'une classe à La Ferté Gaucher provoquerait une dégradation de la qualité de l'enseignement et ne permettrait pas d'accueillir les jeunes enfants et les futurs écoliers dans de bonnes conditions. Il semble important de rappeler le nombre conséquent de familles en difficulté sur notre commune et de réaffirmer le rôle primordial de l'école dans la lutte contre les inégalités sociales.

C'est pourquoi, les élus de la commune de la Ferté Gaucher, présents au Conseil Municipal du 12 Mars 2019, refusent la prise en compte d'une seule logique comptable et s'opposent formellement à la suppression d'une classe à la rentrée 2019.

Il est donc demandé à Madame la Directrice d'académique des services de l'éducation nationale de Seine et Marne de revoir sa position pour cette prochaine rentrée scolaire.

Décision N°5 à 10/2019

Décision N°5

Date décision : 18.02.2019

Date affichage : 19.02.2019

OBJET : Décision N° 5/2019 – Récré'Action contrat de maintenance et entretien aire de jeux

Au vu des obligations définies dans le décret N°96/1136 du 18 décembre 1996 ;

Il convient de signer un contrat de maintenance et d'entretien des jeux extérieurs implantés Parc des Grenouilles avec la société Récré'Action :

Prix TTC annuel du contrat : 1 224.00 €

Date d'effet à la signature du contrat

Monsieur le Maire :

Article 1er : DECIDE de signer le contrat de maintenance et d'entretien des jeux extérieurs du Parc des Grenouilles avec la société Récré'Action 2 avenue du Gué Langlois 77600 Bussy saint Martin.

Article 2 : DIT que le contrat est pris pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Article 3 : DIT que la dépense annuelle TTC de 1 224.00 sera prévue au budget article 6156

Article 4 : DIT que cette décision N° 5 sera :

- portée à la connaissance du prochain Conseil Municipal
- affichée
- portée au registre des délibérations
- transmise au représentant de l'Etat en Sous-Préfecture à Provins

Décision N°6

Date décision : 18.02.2019

Date affichage : 19.02.2019

OBJET : Décision N° 6/2019 – Avenant à la convention SFR - Transfert de la convention à SFR Filiale dénommée Hivory

Une convention a été signée, avec la **Société Française du Radiotéléphone** pour la mise à disposition de la SFR d'un emplacement d'une surface de 150 m2 situé dans les emprises de la parcelle cadastrée section G n° 260 (à l'angle de la route de Choisy en Brie et d'un chemin de terre) à La Ferté-Gaucher aux fins d'installer un site d'émission réception.

Monsieur le Maire :

Article 1er : DIT qu'à compter du 1^{er} décembre 2018, la convention est transférée à une filiale SFR dénommée, Hivory SAS, 124 avenue de Verdun 92400 Courbevoie

Article 2 : DIT que le transfert de la convention à Hivory SAS, n'entraîne aucun changement.

Article 3 : DIT que cette décision N° 6 sera :

- portée à la connaissance du prochain Conseil Municipal
- affichée
- portée au registre des délibérations
- transmise au représentant de l'Etat en Sous-Préfecture à Provins

Décision N° 7

Date décision : 18.02.2019

Date affichage : 19.02.2019

OBJET : Décision N° 7/2019 : Renouvellement du Contrat d'abonnement à SVP

SVP permet un accompagnement multi-expertise pour la Commune.

SVP fournit de l'information opérationnelle en temps réel aux décideurs, pour les aider au quotidien dans leur pratique professionnelle et leur apporter les réponses dont ils ont besoin pour gérer et développer leurs activités.

Monsieur le Maire,

Article 1^{er} : DECIDE de signer le renouvellement du contrat d'abonnement avec SVP – Direction Commerciale – Immeuble Dock en Seine - 3 rue Paulin Talabot – 93585 SAINT OUEN CEDEX, au tarif mensuel de 250.00 HT.

Article 2 : PREND NOTE que la durée du contrat est de deux ans, du 13/03/2019 au 13/03/2021, le prix est ferme sur cette période.

Article 3 : DIT que cette décision N° 7 sera :

- portée à la connaissance du prochain Conseil Municipal
- affichée
- portée au registre des délibérations
- transmise au représentant de l'Etat en Sous-Préfecture à Provins

Décision N°8

Date décision : 21.02.2019

Date affichage : 22.02.2019

OBJET : Décision N° 8/2019 – SDEZ SAS Alice contrat de location entretien d'articles textiles et d'équipement d'hygiène

Au vu des difficultés rencontrées lors de l'utilisation des distributeurs d'essuie-mains papier par les enfants ;

Pour l'école du Grand Morin il convient de signer un contrat pour la location de distributeurs d'essuie mains à bobine textile. ;

La fourniture et le remplacement des bobines textiles étant inclus dans le contrat.

Prix TTC annuel du contrat : 4 212.00 €

Date d'effet du contrat : à partir du 1^{er} septembre 2019.

Monsieur le Maire :

Article 1^{er} : DECIDE de signer le contrat avec la société SDEZ SAS ALICE route du Moulin Trochard 77120 Coulommiers pour la location de distributeurs essuie-mains, le remplacement et la fourniture de bobines textiles.

Article 2 : DIT que le contrat est pris pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Article 3 : DIT que la dépense annuelle TTC de 4 212.00 sera prévue au budget article 6135

Article 4 : DIT que cette décision N° 8 sera :

- portée à la connaissance du prochain Conseil Municipal
 - affichée
 - portée au registre des délibérations
 - transmise au représentant de l'Etat en Sous-Préfecture à Provins
-

Décision N°9

Date décision : 21.02.2019

Date affichage : 22.02.2019

OBJET : Décision N° 9/2019 – Arts Abeilles Apiculture contrat d'installation de ruches

La commune de La Ferté Gaucher met à disposition gratuitement un terrain de 2 200 m² parcelle N°60 et 59 à l'adresse suivante : Pointe de Jouy 77320 La Ferté Gaucher.

L'apiculteur s'engage à utiliser le terrain à usage exclusif de rucher et plantera un maximum de 12 ruches à compter de la signature du contrat

Monsieur le Maire :

Article 1er : DECIDE de signer le contrat d'installation de 12 ruches maximum avec Arts Abeilles Apiculture M GIORGETTI Pascal avenue de la Gare 77320 Jouy sur Morin route du Moulin Trochard 77120 Coulommiers.

Article 2 : DIT que le contrat est pris pour une durée d'une année reconduite tacitement par période d'un an

Article 3 : DIT que cette décision N° 9 sera :

- portée à la connaissance du prochain Conseil Municipal
- affichée
- portée au registre des délibérations
- transmise au représentant de l'Etat en Sous-Préfecture à Provins

Décision N°10

Date décision : 22.02.2019

Date affichage : 26.02.2019

OBJET : Décision N°10/2019 – Centre Municipal : renouvellement bail commercial Quentin Informatique

Il convient de signer le renouvellement du Bail Commercial pour la location d'une cellule dans le Centre Municipal avec M Stéphane LOUISIN représentant la Société Quentin Informatique, ZAE du Petit Taillis 150 rue du Château d'eau 77320 La Ferté Gaucher.

Désignation du bien loué :

* cellule d'une superficie de 125 m² environ **portant la lettre B** et comprenant un bureau et des sanitaires.

* deux places de parking portant les numéros 29 et 30.

Durée du bail Commercial : 3 années entières et consécutives,

Soit du **1^{er} mai 2019** pour se terminer le **30 avril 2022.**

Loyer annuel de **8 763.96 € HT**

Loyer mensuel : **730.33 € HT** payable le premier de chaque mois

Sans dépôt de garantie, la révision du loyer est soumise aux dispositions des articles L 145-33 et suivants du Code du Commerce.

Pour le calcul de la révision légale il est précisé que le dernier indice connu de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE est celui du 3^{ème} 2018 qui s'élève à 1733.

Monsieur le Maire :

Article 1er : DECIDE de signer le renouvellement de bail pour la location de la **cellule B** au Centre Municipal avec Stéphane LOUISIN.

Loyer mensuel : 730.33 € HT

Article 2 : DIT que cette décision N° 10 sera :

- portée à la connaissance du prochain Conseil Municipal
- affichée
- portée au registre des délibérations
- transmise au représentant de l'Etat en Sous-Préfecture à Provins

QUESTION DIVERSE

Aucune question diverse

INFORMATIONS

M Le Maire

Informe de l'attribution du marché photocopieur à la société CANON

Informe du courrier de Madame la Sous-Préfète concernant le traitement des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports qui adresse ses remerciements et félicite les équipes pour l'engagement à améliorer sans cesse le service rendu.

Annnonce le départ, le 14 mai prochain, des services de pédopsychiatrie de la Guidance située rue du Champ de Foire à La Ferté Gaucher pour un regroupement à l'Hôpital de Coulommiers faute de médecins.

Une réflexion est en cours pour une nouvelle affectation de ce bâtiment pour la Police Municipale et par conséquent les ex locaux de la Police Municipale pour un service étoffé et regroupé du CCAS.

FIN DE LA SEANCE à 19h46

Le Maire,
Dr Yves JAUNAUX

La Secrétaire de séance
Mme Patience BAMBELLA